

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

CLASSE : \_\_\_\_\_



Contrat de sécurité

Fiche de poste

Le recyclage

# LIVRET DE SECURITE

## BEP MVM



Etablissement scolaire :

---

---

---

Année scolaire : \_\_\_\_\_

|                                    |   |   |  |
|------------------------------------|---|---|--|
| <b>Document n°1</b>                | <u>Prévention des risques professionnels</u>              | <u>Centre d'intérêt</u><br><b>P R P</b>   |  |
| Nature du document<br><u>Elève</u> | <u>SAVOIRS ASSOCIES S44</u><br><b>CONTRAT DE SECURITE</b> |  | <b>BEP MVM</b>   |

Nous avons le plaisir de vous accueillir dans notre établissement à dater de ce jour. Désireux de préserver votre intégrité physique et de faciliter vos conditions de travail, nous attirons votre attention sur les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur dans votre domaine professionnel.

Une première information vous est communiquée et un questionnaire vous est remis qui nous permettra d'évaluer vos connaissances dans le domaine de la sécurité et de définir les compléments d'information à apporter.

**Votre poste de travail :**

Il doit être maintenu propre, libre d'accès, sans outil sur le sol pouvant provoquer une chute.

**Votre tenue :**

Vous devez être équipé d'un bleu de travail (combinaison) propre et en bon état et de chaussures de sécurité.

Nous attirons votre attention sur le fait que le port de gourmettes, bracelet métalliques de montre, bagues et pendentifs peut présenter de sérieux risques d'accident.

**Votre comportement :**

Vous devez respecter **impérativement, et sans dérogation aucune**, les consignes de sécurité qui vous sont communiquées.

Les déplacements de matériels lourds (stations de diagnostic, ponts rouleurs, etc.) ainsi que celui des véhicules et leur accès sur les ponts élévateurs s'effectuent sous le contrôle et la responsabilité du professeur.

**La conduite des véhicules à moteur par les élèves est strictement interdite dans l'enceinte de l'établissement.**

Vous ne devez jamais utiliser un mécanisme dont vous ignorez les caractéristiques, le fonctionnement ou les dangers qu'il présente (voir la fiche de poste correspondante).

**Pour accord et autorisation d'accès à l'atelier :**

**Je reconnais avoir visité l'atelier et avoir repéré les issues de secours et la procédure d'évacuation, les extincteurs et leur domaine d'application, et les "coups de poing".**

**Je reconnais avoir lu le livret de sécurité que l'on m'a remis.**

**Je m'engage à faire l'effort de respecter l'ensemble de ces règles d'hygiène et de sécurité.**

**Nom - Prénom :**

**Classe :**

**Date et Signature :**



| <u>COULEUR</u> | <u>BUT</u>   | <u>INDICATION</u>  |
|----------------|--|--|
| <b>ROUGE</b>   | <b>INTERDICTION</b>                                      | <i>Attitudes dangereuses.</i>  |
|                | <b>DANGER ALARME</b>                                     | <i>Stop, arrêt, dispositifs de coupure d'urgence. Évacuation.</i>                                    |
|                | <b>MATERIEL ET EQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b> | <i>Identification et localisation.</i>   |
| <b>JAUNE</b>   | <b>AVERTISSEMENT</b>                                     | <i>Attention, précaution. Vérification.</i>  |
| <b>BLEU</b>    | <b>OBLIGATION</b>  | <i>Comportement ou action spécifique. Obligation de porter un équipement individuel de sécurité.</i> |
| <b>VERT</b>    | <b>SECOURS</b>   | <i>Portes, issues, voies, matériels, postes, locaux.</i>   |
|                | <b>SITUATION DE SECURITE</b>                             | <i>Retour à la normale.</i>  |



## Indications de danger des substances et des préparations dangereuses:

| <u>pictogrammes</u>   | <u>désignations</u>                    |
|---|--|
|    | <u>Matière explosive</u>               |
|   | <u>Matière comburante</u>              |
|  | <u>Matière inflammable</u>             |
|  | <u>Matière extrêmement inflammable</u> |
|  | <u>Produit toxique</u>                 |



| <u>pictogrammes</u>   | <u>désignations</u>                       |
|---|---|
|    | <b>Produit très toxique</b>               |
|   | <b>Produit corrosif</b>                   |
|  | <b>Produit nocif</b>                      |
|  | <b>Produit irritant</b>                   |
|  | <b>Dangereux pour<br/>L'environnement</b> |



**Avertissement et signalisation de risque ou de danger:**

| <u>pictogrammes</u>   | <u>désignations</u>                                     |
|---|---|
|    | <b>Matière inflammable<br/>ou haute<br/>température</b> |
|  | <b>Matières explosives<br/>Risques d'explosion</b>      |
|  | <b>Matières toxiques</b>                                |
|  | <b>Matières corrosives</b>                              |



| <u>pictogrammes</u>   | <u>désignations</u>                                    |
|---|--|
|    | <b>Matières radioactives<br/>radiations ionisantes</b> |
|   | <b>Charges<br/>Suspendues</b>                          |
|  | <b>Véhicules de<br/>manutention</b>                    |
|  | <b>Danger<br/>électrique</b>                           |



| <u>pictogrammes</u>   | <u>désignations</u>          |
|---|------------------------------|
|    | Danger général               |
|   | Rayonnement laser            |
|  | Matières<br>comburantes      |
|  | Radiations non<br>ionisantes |



| <u>pictogrammes</u>   | <u>désignations</u>               |
|---|-----------------------------------|
|    | <b>Champ magnétique important</b> |
|   | <b>trébuchement</b>               |
|  | <b>Chute avec dénivellation</b>   |
|  | <b>Risque biologique</b>          |



| <u>pictogrammes</u>  | <u>désignations</u>               |
|--|-----------------------------------|
|   | Basses<br>températures            |
|  | Matières nocives<br>Ou irritantes |

| <u>Marquage au sol</u>  | <u>désignations</u>  |
|---|--|
|  | Les bandes jaunes et<br>Noires ou rouges et<br>blanches délimitent<br>les zones de travail à<br>risques. |



| <u>pictogrammes</u> | <u>désignations</u>                            |
|---------------------|--|
|                     | Défense de fumer                               |
|                     | Flamme nue<br>interdite et défense<br>de fumer |
|                     | Interdit aux piétons                           |
|                     | Défense d'éteindre<br>Avec de l'eau            |



| <u>pictogrammes</u> | <u>désignations</u>                                 |
|---------------------|---|
|                     | Eau non potable                                     |
|                     | Entrée interdite<br>Aux personnes non<br>autorisées |
|                     | Interdit aux<br>Véhicules de<br>manutention         |
|                     | Ne pas toucher                                      |



*Panneaux d'obligation:*

| <u>pictogrammes</u>   | <u>désignations</u>                                  |
|---|--|
|    | Protection<br>obligatoire de<br>la vue               |
|  | Protection<br>obligatoire de<br>la tête              |
|  | Protection<br>obligatoire de<br>L'ouïe               |
|  | Protection<br>obligatoire des<br>voies respiratoires |



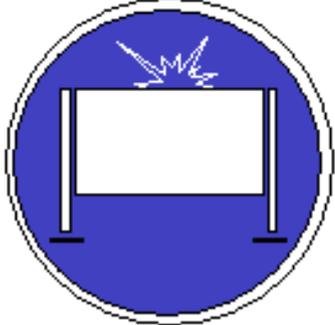
| <i><u>pictogrammes</u></i>  | <i><u>désignations</u></i>                         |
|---|--|
|    | <i>Protection<br/>obligatoire des<br/>pieds</i>    |
|   | <i>Protection<br/>obligatoire des<br/>mains</i>    |
|  | <i>Protection<br/>obligatoire du<br/>corps</i>     |
|  | <i>Protection<br/>obligatoire de<br/>la figure</i> |



## PICTOGRAMME SECURITE

| <i><u>pictogrammes</u></i>  | <i><u>désignations</u></i>   |
|---|--|
|    | <i>Protection individuelle<br/>obligatoire contre<br/>Les chutes</i>     |
|   | <i>Passage obligatoire<br/>pour piétons</i>                              |
|  | <i>Obligation générale<br/>(accompagné d'un<br/>Panneau additionnel)</i> |
|  | <i>Aspiration des gaz</i>  |



| <i><u>pictogrammes</u></i>   | <i><u>désignations</u></i>                  |
|--|---|
|   | <i>Masque de protection pour la soudure</i> |
|  | <i>Écran de protection pour la soudure</i>  |



**Panneaux de sauvetage et**  
**de secours:**

| <u>pictogrammes</u> | <u>désignations</u>                           |
|---------------------|---|
|                     | <p><b>Sortie et issues<br/>de secours</b></p> |
|                     |   |
|                     |   |
|                     |   |
|                     |   |



| <u>pictogrammes</u>   | <u>désignations</u>  |
|---|--|
|    | <p><b>Direction à suivre<br/>(signal d'indication<br/>additionnel aux<br/>panneaux ci-après)</b></p> |
|  |  |
|  |  |
|  |  |



| <i><u>pictogrammes</u></i>  | <i><u>désignations</u></i>   |
|---|--|
|    | <i>Premiers secours</i>  |
|   | <i>civière</i>   |
|  | <i>Douche de sécurité</i>  |
|  | <i>Rinçage des yeux</i>  |
|  | <i>Téléphone pour les<br/>Sauvetages et les<br/>Premiers secours</i> |



Matériels ou équipement de lutte Contre l'incendie:

| <u><i>pictogrammes</i></u>  | <u><i>désignations</i></u>                               |
|---|--|
|    | <i>Lance à incendie</i>                                  |
|   | <i>échelle</i>   |
|  | <i>extincteur</i>  |
|  | <i>Téléphone pour la<br/>Lutte contre<br/>l'incendie</i> |

POSTE ETUDIE : Travaux sur véhicule moteur tournant1 - Points dangereux du poste

- a) écrasement dû au déplacement sans contrôle du véhicule, ou à sa chute à cause de moyens de levage inappropriés.
- b) dangers de pincement, brûlure, écrasement pendant des manipulations dans le compartiment moteur.
- c) brûlures dues à une température anormale du moteur.
- d) destruction du moteur par emballement à vide.
- e) émission de gaz toxiques et de particules. par les moteurs (intoxication, allergies).

2 - Situations pouvant conduire à l'accident

- a) mise en route non autorisée du véhicule (sanction disciplinaire immédiate).
- b) mise en route du moteur dispositif non installé et turbine d'aspiration non alimentée.
- c) mise en route vitesse enclenchée.
- d) emballement du moteur à vide.
- e) déplacement du véhicule non contrôlé.
- f) absence de surveillance provoquant une surchauffe moteur.

3 - Protections collectives et individuelles

- a) dispositif d'extraction des gaz brûlés.
- b) cales de roues.
- c) protections véhicule (housses d'ailes, housses de siège, protection volant, pédales, sol).

4 - Situations évitant l'accident

- a) mettre en place des protections du véhicule.
  - b) mettre en place du dispositif d'extraction des gaz d'échappement (s'assurer de son fonctionnement).
  - c) serrer le frein à main.
  - d) mettre le levier de vitesses au point mort (sur "Parking" pour une automatique).
  - e) démarrer le moteur sans l'emballer.
- Si après deux ou trois essais le moteur ne part pas, n'insistez pas, cherchez la cause.

POSTE ETUDIE : Dispositif d'aspiration des gaz d'échappement avec enrouleur1 - Points dangereux du poste

- a) émission de gaz toxiques et de particules par les moteurs (intoxication, allergies)
- b) présence d'un enrouleur à fort rappel
- c) accrochage de l'embout d'évacuation sur le tuyau d'échappement

2 - Situations pouvant conduire à l'accident

- a) déroulement sans précaution du tuyau d'aspiration (enrouleur)
- b) mise en route du moteur dispositif non installé et turbine d'aspiration non alimentée
- c) départ du véhicule embout accroché au tuyau d'échappement

3 - Protections collectives et individuelles

- a) mise en place du dispositif d'aspiration des gaz d'échappement
- b) en cas d'utilisation d'un analyseur de gaz, utilisation de l'embout approprié

4 - Situations évitant l'accident

- a) déroulement et enroulement attentif du tuyau d'évacuation
- b) installation du système sur tout véhicule dont le moteur doit être mis en route (accrochage de l'embout)



POSTE ETUDIE : Prise baladeuse 24 V



1 - Points dangereux du poste

2 - Situations pouvant conduire à l'accident

3 - Protections collectives et individuelles

4 - Situations évitant l'accident



POSTE ETUDIE : Pont élévateur 4 colonnes



**1 - Points dangereux du poste**

- a) à la montée véhicule non arrêté passager sur le pont
- b) à la descente sécurité mal dégagée (accrochage) emplacement au sol encombré véhicule non arrêté passager sur le pont

**2 - Situations pouvant conduire à l'accident**

- a) dispositifs d'arrêt en cas de rupture (sécurités à armer et désarmer, parachute)
- b) dispositif "homme mort" (vérifier soin fonctionnement)

**3 - Protections collectives et individuelles**

- a) montée sans précaution véhicule non arrêté passager sur le pont sécurités non enclenchées
- b) à l'arrêt sécurités non enclenchées montée et descente "acrobatique" des intervenants
- c) descente sans précaution

**4 - Situations évitant l'accident**

- a) lecture et respect impératif des consignes de sécurité inscrites sur le pont
- b) maintien de la propreté sur et sous le pont
- c) respect des zones de dégagement autour du pont
- d) surveillance attentive de la descente correcte du pont
- e) éloignement des personnels non concernés
- f) utiliser un escabeau pour monter et descendre du pont

POSTE ETUDIE : Pont-gerbeur mobile1 - Points dangereux du poste

- a) chute du véhicule ou d'organes du véhicule.
- b) chute du véhicule lors de déplacements du pont.
- c) chocs avec des personnes lors de la descente du véhicule.
- d) chute due à la présence du câble d'alimentation du pont.

2 - Situations pouvant conduire à l'accident

- a) déséquilibre du véhicule levé.
- b) pas de maintien de sécurité (chandelles hautes).
- c) présence de personnes non autorisées sous le pont ou près du pont lors des manœuvres.
- d) câble d'alimentation tendu
- e) non respect du périmètre de sécurité.

3 - Protections collectives et individuelles

- a) chandelles hautes (déposes d'organes).
- b) équipement de protection pour travaux sous véhicules (lunettes).

4 - Situations évitant l'accident

- a) contrôler l'équilibre du véhicule lors du levage.
- b) assurer le maintien du véhicule levé (chandelles hautes).
- c) surveiller le cheminement du câble d'alimentation au sol.
- d) réserver l'accès sous le véhicule aux personnes concernées.
- e) surveiller la descente du véhicule après travaux.

POSTE ETUDIE : Cric rouleur1 - Points dangereux du poste

- a) écrasement par chute du véhicule.
- b) pincement, écrasement de membres.
- c) chute sur la tige de commande.

2 - Situations pouvant conduire à l'accident

- a) cric non conforme au poids du véhicule.
- b) tête de cric mal positionnée sous la caisse.
- c) utilisation du cric simultanément par deux opérateurs.
- d) non contrôle de la montée ou de la descente du véhicule.
- e) non pose de chandelles.
- f) chandelle non conforme au poids du véhicule.
- g) chandelle mal positionnée (déséquilibre).
- h) tige de commande posée au sol.

3 - Protections collectives et individuelles4 - Situations évitant l'accident

- a) un seul opérateur pour manœuvrer le cric (montée ou descente).
- b) utiliser un cric rouleur adapté au poids du véhicule.
- c) s'assurer du positionnement correct de la tête de cric avant levage.
- d) contrôler attentivement la monter et la descente du véhicule.
- e) utiliser des chandelles adaptées au poids du véhicule.
- f) s'assurer du bon positionnement des chandelles (emplacement, déséquilibre)
- g) replacer la tige de commande du cric en

POSTE ETUDIE : Point de gonflage des pneumatiques1 - Points dangereux du poste

- a) présence d'air comprimé
- b) enrouleur à fort rappel et tuyau de grande longueur

2 - Situations pouvant conduire à l'accident

- a) utiliser l'air comprimé sans précaution (projection dans les yeux, perforation d'organes)
- b) présence du tuyau dans les allées de dégagement mal signalée
- c) lâcher du tuyau à distance de l'enrouleur
- d) utilisation de l'air comprimé pour le séchage de pièces mécaniques (projections dans les yeux)
- e) surgonflage des pneumatiques (comportement dangereux du véhicule)

3 - Protections collectives et individuelles

- a) lunettes de sécurité, éventuellement

4 - Situations évitant l'accident

- a) utiliser l'appareil pour le gonflage des pneumatiques

POSTE ETUDIE : Chargeur de batterie1 - Points dangereux du poste

- a) présence d'acide sulfurique (électrolyte)
- b) dégagement d'hydrogène (explosif)
- c) courant électrique de forte intensité (risque de brûlure)

2 - Situations pouvant conduire à l'accident

- a) remplissage excessif de la batterie (l'électrolyte déborde)
- b) charge excessive non surveillée (dégagement d'hydrogène)
- c) non dépose des bouchons de batterie lors de la mise en charge
- d) non respect des polarités (+/-) au branchement de la batterie sur le chargeur

3 - Protections collectives et individuelles

- a) gants pour manipuler une batterie mouillée (présence d'acide)
- b) sangle lève-batterie

4 - Situations évitant l'accident

- a) respecter les polarités +/-
- b) respecter les tensions et intensités de charge (pour mémoire, charge normale 10 heures)
- c) remplir sans excès la batterie



**POSTE ETUDIE : Batterie de démarrage**



**1 - Points dangereux du poste**

**2 - Situations pouvant conduire à l'accident**

**3 - Protections collectives et individuelles**

**4 - Situations évitant l'accident**



POSTE ETUDIE : Fontaine de lavage pièces



1 - Points dangereux du poste

- a) Projection de corps étrangers.
- b) Troubles pulmonaires ou cutanés dus aux produits détergents ou dégraissants.
- c) Chutes causées par glissades sur le sol mouillé.

2 - Situations pouvant conduire à l'accident

3 - Protections collectives et individuelles

4 - Situations évitant l'accident

- a) Faire porter aux opérateurs des lunettes et des vêtements de protection adaptés.
- b) Ne jamais utiliser de produits inflammables pour nettoyer une pièce.

POSTE ETUDIE : Poste de dépose-pose pneumatiques1 - Points dangereux du poste

- a) pincement dû à la pelle de détalonnage.
- b) pincement lors de la dépose ou de la pose de l'enveloppe.
- c) coupure sur des bords coupants de la jante.
- d) chute de la jante ou du pneumatique.

2 - Situations pouvant conduire à l'accident

- Détalonnage
- a) travail avec deux opérateurs simultanément.
- Dépose-pose de l'enveloppe
- b) roue mal positionnée sur les griffes du plateau.
  - c) position incorrecte de l'opérateur par rapport au plateau tournant.
  - d) position incorrecte des mains sur l'enveloppe.

3 - Protections collectives et individuelles

Gants de manutention.

4 - Situations évitant l'accident

- Détalonnage
- a) travail à un seul opérateur.
- Dépose-pose de l'enveloppe
- b) vérifier le positionnement correct de la roue sur les griffes du plateau.
  - c) être attentif à la position de ses mains sur l'enveloppe.



# FICHE DE POSTE

POSTE ETUDIE : Equilibreuse de roues



## 1 - Points dangereux du poste

- a) chute de la roue mal fixée.
- b) projections lorsque la roue tourne, capot levé.
- c) brûlures ou coupures en cas de tentative d'arrêt de la roue à la main.

## 2 - Situations pouvant conduire à l'accident

- a) roue mal fixée.
- b) capot levé avant l'arrêt total de la roue.
- c) arrêt de la roue par frottement avec la main.

## 3 - Protections collectives et individuelles

- a) gants de manutention.
- b) lunettes de protection

## 4 - Situations évitant l'accident

- a) s'assurer de la fixation de la roue et du plateau avant mise en rotation.
- b) ne pas lever le capot de protection avant l'arrêt total de la roue.
- c) ne pas toucher la roue lorsqu'elle tourne.



**POSTE ETUDIE : touret d'atelier (meule et brosse métallique)**



**1 - Points dangereux du poste**

**2 - Situations pouvant conduire à l'accident**

**3 - Protections collectives et individuelles**

**4 - Situations évitant l'accident**

- **brider correctement la pièce à meuler.**
- **attention aux projections de meulage.**
- **vérifier le bon serrage du disque.(à meuler ou à tronçonner).**
- **nettoyer la zone de travail après l'intervention.**



POSTE ETUDIE : perceuse verticale



**1 - Points dangereux du poste**

**2 - Situations pouvant conduire à l'accident**

**3 - Protections collectives et individuelles**

**4 - Situations évitant l'accident**

- pas de vêtements amples.
- régler la vitesse de coupe du forêt.
- fermer le carter de protection.
- brider correctement l'étau et la pièce.
- nettoyer la perceuse après utilisation.



POSTE ETUDIE : **poste mobile oxy-acétylénique**



**1 - Points dangereux du poste**

**2 - Situations pouvant conduire à l'accident**

**3 - Protections collectives et individuelles**

**4 - Situations évitant l'accident**

**Attention à la manutention de la pièce qui verra sa température augmenter.**

**Après utilisation du poste OA, faire chuter la pression dans le circuit.**

**Nettoyer après intervention son poste de travail.**



**POSTE ETUDIE : Poste à souder à l'arc**



**1 - Points dangereux du poste**

**2 - Situations pouvant conduire à l'accident**

**3 - Protections collectives et individuelles**

**4 - Situations évitant l'accident**

- attention à la manutention de la pièce qui verra sa température augmenter.
- ne jamais regarder en direction de l'arc.
- nettoyer après intervention son poste de travail.



A nos yeux de professionnels, l'automobile est à la fois objet de fierté et objet de commerce. Avec nous, en moins d'un siècle, la voiture s'est imposée dans la vie privée et collective. Nous entendons bien lui garder cette noble place.

Pourtant l'augmentation très importante des véhicules en circulation aurait pu depuis 20 ans créer une gêne, incompatible avec la qualité de la vie et insurmontable. Or, malgré des difficultés réelles, il n'en a rien été grâce aux progrès réalisés dans la conception des véhicules et grâce à l'évolution favorable des méthodes de maintenance et de traitement après usage.

Toutefois, la protection de l'Environnement a pris ces dernières années une ampleur nouvelle dans notre pays. Ces considérations écologiques touchent très nettement les consommateurs et donc nos clients mais aussi l'objet qui nous fait vivre : l'automobile.

Concrètement, ce phénomène a largement dépassé nos frontières nationales. Un grand nombre de mesures touchant directement nos activités découlent de décisions émanant de Bruxelles. A aucun moment - le Plan Vert le montre bien - la gestion de tel ou tel déchet automobile ne peut se faire sans un aval communautaire.

Face à cette évolution inéluctable, notre profession se devait d'agir. Fallait-il adopter un profil bas ou une altitude négative ou au contraire mettre en oeuvre une démarche volontariste ?

Le CNPA a évidemment choisi la seconde solution. Celle-ci n'est pourtant pas sans risque pour nous. Une excellente gestion des déchets que nous détenons à un moment donné (mise en place de matériels de récupération, de valorisation, etc.) ne doit pas provoquer des difficultés financières insurmontables, notamment pour nos plus petites entreprises. L'effort économique consenti doit donc être en rapport avec la dimension de l'entreprise.

Les orientations essentielles du Plan Vert doivent permettre de définir des partenariats nouveaux entre le CNPA et les autres acteurs concernés. Nous pensons particulièrement aux Pouvoirs Publics, aux collectivités locales, aux industriels mais aussi aux consommateurs. Si chacun apporte sa pierre, l'édifice grandira vite. Le comportement nouveau de ces consommateurs implique un comportement nouveau des professionnels que nous sommes. Appelons cela : civisme des temps modernes.

Et donnons à notre Profession les conditions de sa pérennité et de son développement.



### **Les déchets non dangereux**

- Les pneumatiques (décret n°2002-1563 du 24 décembre 2002)
- Les pare-brise et le vitrage automobile,
- Les pare-chocs et les pièces plastiques,
- Les filtres à air secs,
- Les pièces métalliques et les ferrailles,
- Les emballages et les papiers-cartons non souillés.

### **Les déchets dangereux**

- Les aérosols,
- Les batteries (Directive 91/157 du 18 mars 1991, Directive 98/101 du 22 décembre 1998, décret du 12 mai 1999, arrêté du 26 juin 2001)
- Les filtres à huile et à carburant,
- Les pots catalytiques,
- Les matériaux souillés (chiffons, gants, papiers de marouflage, filtres de cabine de peintures, emballages et bidons ayant contenu des lubrifiants ou d'autres produits).
- Les huiles usagées (interdiction générale de rejet des huiles usagées - décret du 8 mars 1977, article 90 du règlement sanitaire départemental type)



Les huiles noires : elles comprennent les huiles moteurs usagées et certaines huiles industrielles utilisées par exemple pour la trempe des métaux ou comme fluides caloporteurs. Ces huiles sont fortement dégradées et contaminées.

Les huiles claires proviennent de l'utilisation des catégories de lubrifiants cités dans le tableau ci-dessus. Elles sont réputées peu chargées en impuretés et en éléments polluants et donc faciles à valoriser sous forme matière.

- Les liquides de frein,
- Les liquides de refroidissement,
- Les solvants,
- Les liquides divers,
- Les boues des séparateurs d'hydrocarbures,
- Les acides
- les véhicules hors d'usage (décret 2002-540 du 18 avril 2002, Directive 2000/53/CE)

### Les déchets d'emballage

- Bidons,
- Cartons
- Films plastiques,
- Fûts,
- Palettes,
- Et en général tout déchet d'emballage.

### Les déchets industriels banals (DIB)

- Non-ménagers : qui sont produits en dehors du domicile ou par une activité professionnelle. Même s'il est identique à un déchet ménager du point de vue physico-chimique, un déchet produit hors domicile ou par une activité professionnelle n'est pas un déchet ménager. L'élimination des DIB n'est donc pas de la responsabilité de la commune.

- Non-dangereux : qui ne sont pas identifiés comme dangereux dans la nomenclature du décret 2002-540. Ils peuvent être admis dans des installations autorisées à recevoir des déchets " ménagers et assimilés " comme les décharges de classe 2. Les DIB excluent tous les déchets souillés par des déchets dangereux ou des substances toxiques. Ceci est vrai en particulier pour les emballages et les produits d'essuyage ou les absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection.

- Non-inertes : ils ne répondent pas à la définition des déchets inertes donnée par la directive européenne 99-31 du 26/04/99. Les DIB ne peuvent pas être admis dans des installations réservées aux déchets inertes comme les décharges de classe 3.

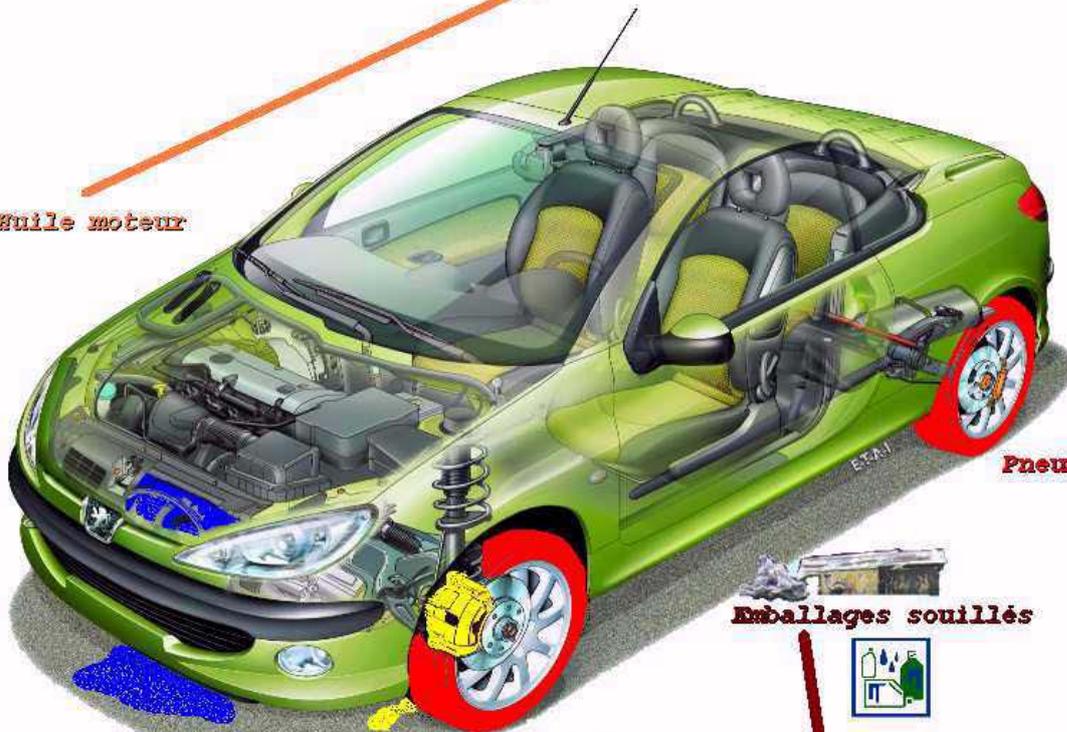
|                  |   |                                  |   |
|------------------|---|----------------------------------|---|
| Huile de vidange | <b>Cuve huile usagée</b>                  | Emballage                        | <b>Poubelle à papier</b>  |
| Filtre à huile   | <b>Bac a filtre</b>                       | Ferraille<br>(plaquettes etc...) | <b>Benne à ferraille</b>  |
| Filtre à gasoil  | <b>Bac a filtre</b>                       | Pneumatique                      | <b>Stockage puis enlèvement<br/>par un organisme de<br/>recyclage</b> |
| Liquide de frein | <b>Cuve spéciale liquide de<br/>frein</b> | Batterie                         | <b>Stockage puis enlèvement<br/>par un organisme de<br/>recyclage</b> |



# LE RECYCLAGE DES DECHETS



Huile moteur



Pneumatiques



Emballages souillés



Liquide de frein



Liquide de refroidissement



Batterie d'accumulateurs



Filtres à huile égouttés



|                             |   |  |
|-----------------------------|---|--|
| <b>Document n°39</b>        | <u>Prévention des risques professionnels</u>            | Centre d'intérêt<br>P R P  |
| Nature du document<br>Elève | SAVOIRS ASSOCIES S44<br><b>LE RECYCLAGE DES DECHETS</b> |  BEP MVM                  |

## 1. Les objectifs du recyclage

Les liquides et les emballages usagés représentent un risque pour notre santé et pour l'environnement. Les produits usagés doivent donc être éliminés ou entreposés en lieu sécurisé puisqu'ils possèdent des caractéristiques dangereuses. Le recyclage de ces produits permet de nous protéger et de protéger la nature. Plusieurs de ces produits sont inflammables, corrosifs, toxiques et même explosif.

## 2. Règle de stockage des produits usagés

**-Fermer hermétiquement les contenants des produits lorsqu'ils sont vide.**

**-Il est très important de ne jamais réutiliser les contenants vides pour d'autres produits.**

**-Les stocker dans un endroit approprié après les avoir identifiés(local)**

**-Ne jamais transvaser ou mélanger les produits usagés, car cela peut causer des réactions chimiques dangereuses en plus d'empêcher le recyclage, le réemploi ou la valorisation énergétiques de ces produits**

|   |   |   |  |   |
|---|---|---|--|---|
|  |  |  |  |  |
| <u>CORROSIF</u>   | <b>IRRITANT<br/>ET NOCIF</b>  | <b>Facilement<br/>inflammable</b>   | <b>COMBURANT</b>   | <b>EXPLOSIF</b>   |

**IRRITANT** : Atteintes à l'homme : brulures, irritation, eczéma et allergie pour la peau ainsi que les yeux. Irritation des muqueuses, asthme possible. En cas de projection, rincer à grande eau pendant 15 minutes. Atteintes du matériel et du sol, en cas de renversement laver à grande eau.

**FACILEMENT INFLAMMABLE** : la vapeur du produit s'enflamme en présence d'une flamme, d'une étincelle ou de toute autre source d'énergie, même à température ambiante. Brulures très graves. Appeler les secours.

**COMBURANT** : Se dit d'un corps facilitant ou accélérant la combustion (exemple l'oxygène), notamment des produits inflammables. Brulures très graves. Appeler les secours.

**EXPLOSIF** : une substance est dite explosive si, seule ou dans certains mélanges, elle peut entraîner une réaction explosive (éclatement violent) sous certaines conditions de température, de choc ou de frottements. Appeler les secours.